

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 44**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le samedi 2 septembre à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le jeudi 24 août 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE,  
Marc PARISET

**ABSENTS : BOS Edouard**

**POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

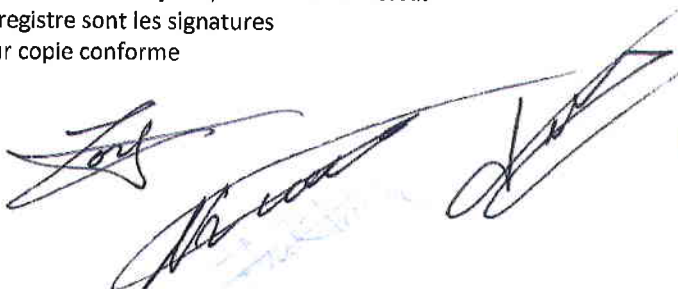
**OBJET : règlement solde participation financière à l'association Concordia, dans le cadre du chantier de réfection de l'ancien chemin d'accès au village**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de partenariat n°2017.05 du 18 mai 2017 liant la Commune d'Oulles-en-Oisans à l'association Concordia, organisatrice d'un chantier international de bénévoles visant à la réfection de l'ancien chemin d'accès au village. Cette convention prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 6 200,00 € ; un acompte de 4 360,00 € a été versé à la signature de la convention.

Le chantier s'est conclu par une journée « portes ouvertes » le 24 août 2017 qui fut l'occasion de constater le travail effectué. Le projet s'étant déroulé conformément aux engagements de l'association, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au mandatement du solde de la participation communale, soit 1 840,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité et compte tenu de problème de matériel décide ne pas régler le solde dans l'état actuel.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire,  
Stéphane GIRARD

